

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mars 2013**

Décision n° **B-2013-3993**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Institution d'une servitude de passage de 2 canalisations pour l'évacuation des eaux usées et pluviales dans une propriété située 11, quai Général de Gaulle et appartenant à Mme Louis Pegaz - Approbation d'une convention

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 mars 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 12 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Mme Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mars 2013**Décision n° B-2013-3993**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Institution d'une servitude de passage de 2 canalisations pour l'évacuation des eaux usées et pluviales dans une propriété située 11, quai Général de Gaulle et appartenant à Mme Louis Pegaz - Approbation d'une convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 février 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Dans le cadre de l'assainissement du quartier de la Gare à Albigny sur Saône, la Communauté urbaine a implanté dans une bande de 3 mètres de large et de 60 mètres de longueur, 2 canalisations publiques de 300 mm et 500 mm de diamètre en béton type A 150 pour l'évacuation des eaux usées et pluviales à enfouir dans la propriété de madame Louis Pegaz située 11, quai Général de Gaulle et cadastrée AA 109.

La propriétaire intéressée accepterait l'institution d'une servitude, à titre purement gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine prendrait en charge la remise en état des lieux après réalisation des travaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, au profit de la Communauté urbaine de Lyon, d'une servitude pour le passage de 2 canalisations des eaux usées et pluviales dans la propriété de madame Louis Pegaz située à Albigny sur Saône, 11, quai Général de Gaulle et cadastrée AA 109 dans le cadre de l'assainissement du quartier de la Gare,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et ladite propriétaire concernant l'institution de cette servitude.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 6227 - opération n° 2P19O2180, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mars 2013.